

Ces expériences auront pour objet un meilleur fonctionnement de l'entreprise et une meilleure mise en œuvre des objectifs nationaux et régionaux du plan. Elles iront de pair avec le renforcement des droits et responsabilités propres des représentants élus des travailleurs, et de leurs organisations, notamment des syndicats dont l'autonomie d'organisation et d'action demeurera totale. Elles devront, à tous les niveaux, s'accompagner de profondes transformations dans le domaine culturel développant les capacités de réflexion et de jugement personnel, et favorisant la participation active de chacun dans la perspective de l'exercice collectif du pouvoir.

Prenant appui sur les institutions démocratiques, sur la propriété collective des grands moyens de production et d'échange, sur la planification démocratique...

PROPOSITION du P.C.F. et du M.R.G... *l'intervention rapidement élargie des travailleurs dans la gestion des entreprises nationales et de la population dans celle des collectivités territoriales et des activités sociales et culturelles qui en dépendent...*

PROPOSITION du P.S... *L'extension des expériences d'autogestion dans les entreprises nationales, dans les collectivités territoriales et les activités sociales et culturelles...*

ouvrira la voie à une autre société, la société socialiste.

Avec la fin de l'exploitation, la disparition des luttes de classe, les progrès de la démocratie...

PROPOSITION du P.S... *qui n'iront certes pas sans tensions... vers des formes de plus en plus perfectionnées de la direction des affaires de la société par tous, l'autogestion pourra progressivement prendre corps et se généraliser à l'ensemble de la vie sociale.*

Origine de l'autogestion en Algérie*

Certes, l'ouvrage de Monsieur Georges Duprat « Révolution et autogestion rurale en Algérie » (1), est imposant tant par son volume, que par son prix. D'autant que les cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, dont il constitue le numéro 189, se distinguaient jusqu'à présent par leur caractère de sérieux et même de rigueur scientifique.

Est-ce à dire que ce nouveau cahier contribue à apporter quelque clarté nouvelle, sur l'origine de l'autogestion en Algérie ? Non, bien au contraire.

Tout au long de la première des trois parties qui constituent l'ouvrage et sous le titre « Vers l'autogestion le Novembre 1954, Avril 1963 », l'auteur se livre à une démonstration pour soutenir un point de vue qu'il présente en guise de conclusion, à savoir notamment que l'autogestion en Algérie comme ailleurs, aurait « sa source dans le projet culturel occidental de démocratie politique, dont elle hérite sa nature révolutionnaire » (2).

Par une présentation méthodique des faits soutenant une argumentation subtile, il expose la réalité des choses, d'une façon telle, que le lecteur ne percevant pas l'origine exacte de l'autogestion en Algérie, en arriverait à se demander si elle est due véritablement à des « initiatives de militants » algériens musulmans (3).

Globalement le procédé employé intervient à deux niveaux :

— Sur un plan général, minimisant l'apport effectif de la lutte de libération telle qu'elle s'est déroulée dans les campagnes algériennes

(*) A propos de l'ouvrage de Gérard Duprat, *Révolution et autogestion rurale en Algérie*, Paris, A. Colin, 1973. 486 pages. 98 F.

(1) Ibid.

(2) Duprat, v. p. 465.

(3) Duprat, v. p. 63.

nes jusqu'au 19 mars 1962, il en arrive à détacher de cette révolution, le mouvement autogestionnaire auquel elle a donné naissance.

— Pratiquement, Duprat, n'ayant trouvé, « fait unique » nous dit-il (4), des documents qu'en ce qui concerne un militant CFTC demeuré en Algérie après l'indépendance, met en vedette l'auréole chrétienne de ce dernier. C'est là le seul « élu » de Duprat, à l'exclusion de tous les syndicalistes qui de tradition musulmane il est vrai, avaient tout de même à la différence du premier, participé à la constitution des premiers comités de gestion en Algérie, durant l'été 1962.

I. L'APPORT DE LA LUTTE DE LIBERATION

L'ouvrage de Duprat remet en cause l'évidence du lien entre lutte de libération et origine du mouvement autogestionnaire. Obligé d'admettre que « l'UGTA d'Oran s'avère dans l'impossibilité de diffuser un schéma d'organisation prêt à être utilisé par les ouvriers agricoles », il s'interroge en vain « sur les raisons de cette lacune » (5) n'établissant aucune relation entre cette situation et le fait qu'il constate lui-même un peu plus loin, à savoir que « l'Oranie rurale avait moins souffert de la guerre » (6). A le suivre, l'autogestion en Algérie n'est pas due à la violence révolutionnaire déployée dans le cadre de la guerre de libération. Celle-ci n'aurait pas été l'instrument de l'anéantissement du système colonial par et pour l'affirmation et la promotion à la base d'un esprit et d'un homme nouveaux. Ce ne serait pas cette révolution qui aurait débouché sur l'autogestion dont l'initiative aurait résulté de la phase particulière traversée par la société algérienne et se caractérisant notamment par une participation totale de caractère horizontal et où le sommet n'apparaît que comme le reflet d'une base en mouvement tendant à récupérer le patrimoine-terre dans le cadre d'un vision égalitariste de la tradition musulmane.

C'est en ce sens pourtant que l'organe de l'UGTA parlait à la fin de l'année 1962, de spontanéité, en précisant que l'« autogestion est la conséquence inéluctable d'une réalité algérienne née de la colonisation » et ajoutant quelques mois plus tard « qu'elle n'a pas été au départ le résultat d'une politique d'ensemble, il s'agissait

(4) Duprat, v. p. 58.

(5) pp. 64 et 65.

(6) p. 76.

d'initiatives prises par des responsables locaux représentant l'autorité de fait mise en place par la révolution » (7).

En fait, l'auteur de ces lignes utilisait le terme « spontanéité » dans son sens fanonien faisant allusion aux aspirations des masses paysannes exprimées directement dans leur lutte pour la libération (8).

D'où l'incapacité de Duprat qui n'adoptant pas cette approche, ne parvient pas malgré une cinquantaine de pages consacrées à l'étude du « projet révolutionnaire » à saisir le discours réel induisant le mouvement ayant débouché sur l'autogestion au lendemain du cesser le feu (9). Il est préoccupé de façon obsessionnelle à exorciser le démon marxiste, des textes de la révolution algérienne. S'attaquant de ce point de vue avec véhémence, à l'esprit de la plate forme de la Soummam, il ne voit pas le fait qu'il préfigurait l'option autogestionnaire (10).

Il se contente de conclure au sujet de ce texte qu'« on en déduit que le schéma marxiste de lutte est inapplicable à la réalité algérienne ». A vrai dire la plate-forme avait dénoncé « l'influence paralysante de la CGT, de FO et de la CFTC » tout à la fois, insistant sur le cas de la première dans la mesure où elle regroupait la presque totalité des ouvriers algériens jusqu'à la constitution de l'UGTA en 1956 (11).

Est-ce à dire que Duprat consent à faire un constat d'échec et avoue comme le fait en toute bonne foi, Koulytchizky dans son intéressante thèse, qu'« on chercherait en vain les racines de l'autogestion dans les programmes et déclarations des partis et mouvements politiques algériens, même après le déclenchement du conflit armé, après le 1er Novembre 1954 » (12), et sans pour cela remettre en

(7) Ouvrier algérien N. 7 du 21/12/62. UGTA. Union Générale des Travailleurs Algériens, créée en 1956 durant la guerre de libération. « L'ouvrier algérien » a été son premier organe officiel.

(8) Frantz Fanon, les Damnés de la terre, petite collection, Maspero, 1974.

(9) Duprat v. p. 13 et suivantes, en effet Duprat ne saisit pas l'analogie entre le cas des comités de gestion en Algérie et celui des « Soviets révolutionnaires, etc., qu'il évoque à la page 94. Il est vrai que l'Etat algérien a à ses yeux, le mérite de ne pas être marxiste, à défaut de pouvoir être proudhonien.

(10) Plate-forme de la Soummam, adoptée lors du congrès du mouvement de libération algérien tenu en 1956, dans la vallée de la Soummam, à l'Est d'Alger.

(11) Duprat v. p. 24 et Plate Forme de la Soummam, El Moudjahid, Editions de Belgrade, 1962, Tome 1, p. 68.

(12) L'Autogestion, l'Homme et l'Etat (l'expérience algérienne), Bordeaux, 1971, p. 191.

cause la réalité d'un mouvement autogestionnaire qui s'est manifesté au lendemain du cessez le feu parmi un peuple tout imbu de son identité, consacrée par sa résistance triomphante à la prépondérance de l'élément exogène ?

Non. Car, ce serait pour Duprat admettre qu'à la faveur d'une miraculeuse génération spontanée qui se serait produite en Algérie, à la veille de l'indépendance et à la seule et unique initiative d'algériens musulmans soit naît l'autogestion.

D'abord, il affirme que « les projets à long terme, la création d'un secteur coopératif, disparaissent avec la crise politique où la Wilaya 4 est impliquée, après de nettes difficultés de coordination avec les paysans » réglant ainsi aux combattants de cette dernière, leur sort définitivement et sans appel. Serait-ce pour Duprat des fantômes apparus à l'aube de l'indépendance et qu'il préfère entérer rapidement pour mieux oublier le cauchemar que constitue pour lui, la naissance de l'autogestion en Algérie, sous leurs pas ? Il ne peut même pas prétendre de ce point de vue d'avoir à l'exemple de Régis Debray qu'il cite pourtant, la position consciente et affirmée, qui permet à ce dernier « de dénoncer dans les tentatives d'autodéfense et d'autonomie révolutionnaires paysannes d'Amérique Latine ces idéologies spontanéistes » (13). Puis, n'hésitant pas à se présenter comme « benbelliste » convaincu pour les besoins de sa cause, il émet à la fin de la première partie de son livre, des doutes quant à l'existence de ce point de vue, avant les décrets de mars 1963, d'une idéologie. L'autogestion selon lui n'aurait pas existé avant cette date et tous ceux qui en avaient parlé avant lui, « confondaient autonomie de gestion et autogestion ».

Sans tenir compte du fait que le mouvement est parti de la campagne, Duprat privilégie dans la relation tradition-modernité, le niveau de l'Etat instrument, il est vrai, de pénétration verticale du modèle occidental, aux dépens et par l'aliénation de la base notamment rurale parce que fidèle à son identité. Il entérine enfin ce choix en affirmant que l'idéologie est le « support attendu d'une modernité révolutionnaire » bien entendu occidentale (14).

Et pour achever de faire du mouvement autogestionnaire algérien l'appendice voir même un simple reflet de la pensée occidentale si ce n'est de celle de la CFTC (15), pour rompre le lien

(13) Duprat v. pp. 70, 71 et 95. Le territoire algérien était découpé dans le cadre de la lutte de libération en six régions ou wilaya. Les wilaya III et IV se répartissant l'Algérie médiane.

(14) pp. 56, 141 et 142.

(15) pp. 95 à 101.

entre ce mouvement autogestionnaire et le mouvement de libération, Duprat se livre à l'encontre du maillon qu'a constitué entre ces deux mouvements l'UGTA durant l'été 1962, à un véritable travail de dénigrement.

Ainsi prenant pour prétexte la phrase « si l'on gouverne avec un parti, on administre avec des capacités », placée à la tête d'un article traitant de la fonction publique, il écrit que « cette proclamation, qui barre en grand titre la quatrième page du premier numéro de l'Ouvrier Algérien après l'indépendance, montre la distance entre une telle réflexion économiste, technocratique et bureaucratique, pourrait-on dire, et le militantisme révolutionnaire du programme de Tripoli ». « Question de recrutement syndical, mais aussi de réflexion politique » ajoute-t-il (16). Le moins qu'on puisse dire c'est que cette démonstration si l'on doit la considérer comme telle, n'est pas convaincante malgré que Duprat ait retouché un peu son argumentation puisqu'en fait la phrase ne barre pas en grand titre la page 4. D'autant que l'auteur qui dans son ouvrage n'est pas à une contradiction près, parle du « militantisme révolutionnaire du programme de Tripoli », oubliant les réserves qu'il a faites à ce sujet une vingtaine de page avant (17).

Mais pourquoi ne pas avoir commencé par la première page du journal ? Il est vrai qu'il y a d'abord la phrase « Ouvrez les usines, les chantiers et les fermes ! » qui barre cette fois bel et bien en grand titre et la première « page du premier numéro de l'Ouvrier algérien après l'indépendance ». L'éditorial précise « Pour nous travailleurs (l'UGTA) n'est pas un moyen d'amélioration sociale mais de transformation sociale » et conclut qu'il s'agit de « passer du stade de la revendication à celui de la prise des responsabilités ».

Mais chose plus édifiante en ce qui concerne l'objectivité de Monsieur Duprat, il y a l'article dont il n'a soufflé mot et qui s'intitule « Où en est la situation des fellahs après huit années de guerre » et dans lequel est demandé notamment la « réinstallation définitive et immédiate des populations rurales... sur les terres abandonnées par les colons ».

Il est vrai que parmi ces derniers l'auteur de cet article ne distingue pas des « bons européens » comme le fait Duprat (18) et qu'il dénonce les « organisations détenant le pouvoir en Algérie » c'est-à-dire l'Exécutif Provisoire auquel Duprat ne fait aucune critique bien au contraire, au sujet de la célèbre Ordonnance du

(16) pp. 60 et 61. Il s'agit de l'Ouvrier Algérien du 17 août 1962.

(17) p. 44.

(18) p. 76.

24 août 1962, favorisant le retour et la réinstallation des colons sur les fermes qu'ils ont abandonnées ou tout au moins leur relève par des colons algériens. Ne trouvant rien à redire au refoulement des paysans installés sur ces fermes puisqu'il s'agit de « l'expulsion des occupants illégaux » pour employer son langage, il semble regretter qu'il s'agisse d'une « ordonnance à l'évidence difficilement applicable, car elle sous-entendait une administration favorable, compétente, pourvue d'autorité et exigeait des administrateurs-gérants hommes de l'art. Sa seule efficacité, très temporaire, fut de maintenir l'apparence de continuité des droits de propriété européens garantis par les accords d'Evian » (19).

Et alors, c'est sans doute le fait de se prévaloir d'un maître à penser comme Raptis, qui lui confère la sainteté révolutionnaire pour prononcer sa diatribe : « l'UGTA et les biens vacants. Réformisme au plan national » (20). Il est vrai que les animateurs de ce mouvement si l'on comprend bien la pensée de Duprat, ne peuvent prétendre au miracle d'une pareille métamorphose du fait de leur péché originel celui d'être à la fois des musulmans et d'anciens militants de la C.G.T. et non de la C.F.T.C.

C'est donc fort à propos que Duprat évoque Raptis dont l'« hostilité » à l'égard de la tradition musulmane, l'a amené à parler dans son « dossier de l'autogestion en Algérie », d'un « rôle subjectif, également de nombre d'éléments algériens et européens qui se sont trouvés impliqués dans le processus de la révolution algérienne ». Éléments dont nous fûmes et dont la relève a été assurée à la fin de l'été 1962, par d'autres dont Raptis et que ce dernier qualifie cette fois et dont le même document, comme étant « en tout cas de formation critique, créatrice, non conformiste ». Faisant la part belle à cette seconde équipe dans la promotion de l'autogestion en Algérie, il déclare que l'œuvre des précédents n'aurait consisté qu'en faits qui « ne furent que sporadiques, et le résultat souvent d'initiatives prises par des éléments syndicaux et autres « militants » (21).

Certes, les « éléments syndicaux et autres militants » n'ont pas été et ne sont nullement des inconditionnels de l'autogestion. Cependant, dans une situation de fait issue de la guerre de libération de l'Algérie et en fonction des conditions qui prédominaient, ils ont participé à l'émergence et à l'extension d'un mouve-

(19) pp. 58 et 59.

(20) p. 59 et suivantes.

(21) Le dossier de l'autogestion en Algérie in revue Autogestion N. 3 de sept. 1963, p. 3, 4 et 16.

ment profond à caractère associionniste qui animait des masses rurales. Celles-ci se trouvent en mouvement à un point tel qu'elles étaient parvenues à un niveau élevé de libération et de désaliénation. Passé ce stade, nous avons décroché laissant à d'autres tel que Raptis le mérite d'instituer une autogestion de « conception préfectorale » (22) à partir d'en haut, plus exactement en agissant en tant que fonctionnaires de l'administration. Qui plus est, d'une administration qui n'affirme sur le plan de la lutte des classes, qu'une vague et idéaliste condamnation de l'« exploitation de l'homme par l'homme » (23).

Ceci explique le fait que Duprat fidèle serviteur de la social-démocratie chrétienne, trouve en Raptis qu'il considère comme « expert révolutionnaire » (24) une autorité dont il reproduit les critiques à l'égard de l'UGTA, sans émettre la moindre réserve à ce sujet.

Mais pour mieux comprendre le problème de Duprat face aux militants syndicaux de la centrale syndicale algérienne de l'époque, qu'il appelle « aristocratie ouvrière urbaine », voyons le cas de Michel, ce militant CFTC que Duprat oppose à celle-ci tant bien que mal, en gonflant son personnage comme une peau de baudruche jusqu'à le comparer même (curieux compliment pour un syndicaliste) à une direction de la Présidence du Conseil (25).

II. LE ROLE DES MILITANTS SYNDICAUX

Duprat se contente de noter le rôle de l'autorité militaire, de l'UGTA, du FLN, etc., à l'origine des comités de gestion dans « l'Algérois et l'Orléansvillois. A Boufarik comme en Oranie... » (26).

La première constatation qui s'impose et le moins qu'on puisse dire, c'est que notre auteur si disert par ailleurs, se montre très discret en ce qui concerne le mouvement autogestionnaire durant l'été 1962. Au sujet des deux noyaux d'animation de ce dernier sur le terrain qui sont les plus connus à savoir ceux de

(22) Le mot est de Koulytchizky. L'Autogestion, l'Homme et l'État (l'expérience algérienne). EPHÉ et Mouton, Paris, La Haye, 1974, p. 67.

(23) Certes notre rôle notamment à travers l'organisation syndicale pourrait paraître empirique ou dicté par la spontanéité. Mais peut-on dire de ce fait qu'il a été aussi subjectif que celui qui a été inspiré ainsi par un esprit de système et par un certain dogmatisme à Michel Raptis ?

(24) Duprat v. p. 33, Michel Raptis est membre de la IV Internationale.

(25) pp. 179 et 105.

(26) p. 70 et 71, Orléansvillois = région d'El Asnam.

Boufarik et d'El Asnam, que n'a-t-il dit quelques mots lorsque d'autres ont écrit des ouvrages ne prenant pas pour prétexte l'absence de documents pour les ignorer ? (27). Pourquoi a-t-il évité de parler des Bouamra dans la Mitidja et des Medjaher dans la vallée du Chélif ainsi que de ceux qui leur avaient apporté leur appui dans le cadre de la Fédération des travailleurs Agricoles ? (28). La seule fois où il les évoque avec quelques précisions c'est pour nous dire « Peut être plus riche en cadres, sans doute plus ambitieuse, l'UGTA de l'Orléansvillois prend d'emblée les biens vacants agricoles » (29).

Voilà tout l'effort consenti par Duprat pour dégager ce type d'hommes qui ont inscrit au sein même de la réalité algérienne, l'option autogestionnaire lui donnant ainsi un caractère définitif, en saisissant et en perpétuant le contenu associationniste du wilaysme.

La seconde constatation est la confusion qu'entretient Duprat concernant le cadre géographique du mouvement autogestionnaire en Algérie durant l'été 1962. Il n'ignore pas que c'est dans la Mitidja (on devrait dire Mitidja-Sahel) et dans la vallée du Chélif que furent réalisées les premières formes de prise en main de la gestion par des travailleurs. Or, nous venons de voir que notre auteur après avoir dit dans l'« Algérois et l'Orléansvillois » ajoute « à Boufarik comme en Oranie » détachant d'abord l'« Orléansvillois » (région d'El Asnam) de l'Algérois puis l'intégrant ensuite dans l'Oranie.

Au besoin, il n'hésite pas à faire établir par l'Institut de Géographie de Strasbourg nous dit-il, une carte de l'Algérie coupée en deux parties qu'il appelle l'une « Algérie Ouest et Centre » l'autre « Algérie Centre et Est » (30).

Or, malgré le nom qu'il donne ainsi à la première carte, c'est en son sein et non dans la seconde, qu'il intégra la presque totalité du territoire de l'« Algérie Centre » et plus précisément l'ensemble

(27) Claudine Chaulet, Yves Goussault, François Weiss, etc., tous cités par Duprat. Il est vrai que c'est aux premiers plutôt qu'à celui-ci, que les pionniers de l'autogestion accepteraient plus volontiers de confier leurs documents. On comprend qu'il ne soit rabattu sur Michel qui a mis à sa disposition les siens sans doute au nom de l'intérêt supérieur de la CFTC.

(28) Fédération des Travailleurs Agricoles créée en 1936, reconstituée à l'indépendance dans le cadre de l'UGTA et ayant assuré notamment jusqu'au début de l'année 1963 le pilotage du mouvement autogestionnaire. Voir à ce sujet dans l'Ouvrier algérien à partir d'août 1962 puis dans les premiers numéros de Révolution et travail nos écrits et notamment la rubrique « la vie des Comités de gestion ». Révolution et travail, nom donné à l'Ouvrier algérien après le premier congrès de l'UGTA tenu en janvier 1963 et marqué par un coup de force.

(29) Duprat v. pp. 70 et 71.

(30) pp. 152-153 et 164-165.

de la zone au sein de laquelle ont été promus les premiers comités de gestion. Et suivant son désir (devenue véritable obsession) d'intégrer cette zone à l'Oranie, il ajoute en commentaire « Il est évident que du point de vue de l'ONRA les trois départements importants étaient ceux d'Alger, de Mostaganem et surtout d'Oran » (31).

Plus encore, se référant à une déclaration qu'il a trouvée fort à propos dans Révolution et Travail du 31 mars 1968, il n'hésite pas à écrire : « Le journal syndical note que des tentatives effectives dans ce sens n'eurent lieu que dans des secteurs délimités et cite Boufarik, El Asnam et Ain-Temouchent ».

Ainsi Duprat révèle l'objectif qu'il s'est proposé d'atteindre dans son ouvrage, celui de hausser le militant CFTC d'Ain-Temouchent c'est-à-dire de l'Ouest de l'Oranie, au rang des pionniers de l'autogestion. Passant sous silence l'action des premiers et seuls promoteurs, déplaçant vers l'Ouest algérien la zone où ils sont intervenus, il tente désespérément de lier son « militant syndical » à ce mouvement autogestionnaire de l'été 1962.

Mais si Duprat éprouve le besoin de redorer le blason pour ne pas dire l'auréole du militant CFTC, en recourant à de pareilles méthodes, on se demande alors quel a été en fait le rôle de ce dernier jusqu'à mars 1963 malgré nos efforts en tant que secrétaire général de la Fédération des travailleurs agricoles, pour l'amener à s'engager dans l'action en faveur de l'autogestion comme le montre notamment notre lettre figurant en annexe du présent document et dans laquelle nous lui écrivions : « *Organisation dans les plus brefs délais des comités de gestion ruraux sur les biens vacants* (souligné dans le texte)... Je te signale qu'il s'agit d'exploiter les textes sur les biens vacants ».

Nous ne citerons que deux exemples en les puisant dans les deux seuls comptes-rendus du « militant syndical » publiés dans les cinq premiers numéros de l'Ouvrier Algérien et que chacun peut voir.

1) Si dans le deuxième numéro de l'organe de l'UGTA paru le 17 octobre 1962, d'autres militants syndicaux que celui dont parle Duprat, nous citent le cas de la coopérative de Boufarik constituée par 43 comités de gestion, celui du comité de gestion d'El Asnam groupant 40 fermes, le militant CFTC quant à lui nous expose les malheurs que fait subir une femme à son commis qui a été à son service depuis 18 ans. Voilà le grand problème du

(31) p. 168.

« militant syndical » de Duprat à un moment où d'autres étaient en train de promouvoir l'autogestion envers et contre les colons.

2) A la lecture du second compte-rendu de ce « militant syndical », paru dans le N. 5 du 30 novembre 1962, on s'aperçoit qu'à un moment où ce dernier connaissait au moins le contenu de la circulaire du 6 octobre (sans parler des décrets du même mois) et où il assurait en principe comme nous le dit Duprat, sa diffusion auprès des ouvriers des fermes vacantes et notamment la disposition selon laquelle « en cas de retour du propriétaire, cette autogestion se transformera en cogestion : le patron ne pourra rien faire sans vous » (32). A un moment où ailleurs dans la Mitidja si les colons sont revenus à la fin de l'été, les travailleurs les ont empêché de reprendre leur femme. Michel après avoir écrit « De nombreux colons sont revenus en Oranie pour reprendre possession de leurs fermes », propose simplement :

- 1) de favoriser le recrutement des ouvriers,
- 2) d'accorder des allocations familiales,
- 3) d'étendre le salaire minimum.

Il n'est donc pas question encore d'autogestion ni de cogestion ceci même « si comme l'indique Duprat, peu de choses suffisaient pour provoquer le départ de gens soumis à une grande tension ».

L'explication de cette attitude de Michel nous est donnée aussi par Duprat qui précise que « le pas ne paraît que rarement avoir été délibérément franchi » à cause « de la conviction de l'importance de l'enjeu économique que représentait leur maintien (des colons) sur le sol algérien : le sentiment de l'intérêt réciproque, que renforçait le spectacle donné par le secteur en comité de gestion soutenait cette conviction » (33).

Bref, Michel préférerait le maintien des colons plutôt que la constitution de comités de gestion sur leurs fermes.

Tels sont « les bouleversements structurels... résultat de l'initiative du responsable du syndicat libre », dont nous parle Duprat (34).

Pour notre part ignorant comment on peut parvenir comme le fait Duprat à affirmer que pareille attitude est favorable à l'autogestion (il est vrai qu'on n'a pas été formé à la CFTC), nous ne pouvons voir le comportement de Michel même après l'été 1962, que comme anti-autogestionnaire.

(32) pp. 68 et 76.

(33) Ibid.

(34) p. 64.

Car, cette complaisance à l'égard des colons, a contribué à faire en sorte « que le département d'Oran ait connu une permanence aussi forte, des colons ruraux », puisqu'au mois de mars 1963, encore, les exploitations vacantes n'étaient pas déclarées comme telles que si le « personnel salarié venait lui-même nous le signaler » écrivait ce « militant syndical » qui assurait le pilotage de ce même personnel (35). On comprend que Duprat soit obligé de préciser « il ne faudrait pas en conclure à une volonté d'expulsion délibérée des ayants droits légaux » pour expliquer comment ceux-ci contrôlaient au mois de mars 1963, les 3/4 des terres ayant appartenu aux colons alors qu'à travers toute l'Algérie ils n'avaient pu garder en moyenne que 38 % (36).

En fait, pour bien saisir le personnage principal de l'ouvrage de Duprat, il nous faut voir comment il a été amené en 1958 dans le cadre de la fraternisation gaullienne, à s'occuper faute de mieux, des ouvriers agricoles algériens, se trouvant ainsi impliqué au sein du mouvement syndical algérien au lendemain de l'indépendance.

« Michel fut d'abord un militant du Mouvement familial rural, où les couples de jeunes agriculteurs chrétiens se retrouvaient ; il leur dit : « Venez travailler pour répandre la justice et la charité ». Concrètement cela signifiait demander les allocations familiales pour les ouvriers agricoles musulmans. Les « événements » viennent d'éclater dans la région, mais l'armée est là, et les agriculteurs chrétiens (nous dirons les colons), jeunes ou non, sont tous opposés aux allocations familiales pour les Arabes ; les compagnons « jacistes » de Michel, commençant à entrevoir où mène l'esprit social de la J.A.C., se détachent d'elle et de Michel. Ce dernier se retrouve seul » (37).

Si Launay s'est intéressé à ce dernier, c'est parce que c'était la seule initiative à caractère syndical qu'on pouvait rencontrer en Algérie durant la guerre de libération et après le démantèlement de l'UGTA. En effet, il précise « A vrai dire, j'aurai préféré rencontrer, dans l'arrondissement de Témouchent : l'ancien dirigeant de la CGT, Benamar le Noir, personnage devenu légendaire en 1960... Mais Benamar fut emprisonné... Cependant la fréquentation de Michel, militant CFTC, me consola à moitié de l'absence provisoire de Benamar » (38).

(35) pp. 75 et 69.

(36) D'arcy, Kricger et Marill, Essais sur l'Economie de l'Algérie nouvelle, P.U.F., Paris, 1965.

(37) Michel Launay, Paysans algériens, Editions du Seuil, 1963, pp. 330 et 331.

(38) Ibid.

C'est en se référant à ces lignes que Duprat écrit que l'initiative de son « militant syndical » fut « la seule amorce de syndicalisme agricole effectif et efficace, que connut l'Algérie musulmane coloniale » (39). Nous ne doutons pas que les plus étonnés à la lecture de cette affirmation seront Michel Launay ainsi que si Amar Ouzegane qui parle dans son ouvrage (40) que cite encore Duprat pour appuyer sa thèse, des 40 000 ouvriers encadrés par la Fédération des travailleurs agricoles.

« Le syndicat CFTC d'Ain El Arba tient en juillet un congrès intitulé « congrès des travailleurs de la terre d'Oranie appellation vaste, loin de correspondre à son influence effective » reconnaît Duprat. Mais ce « militant syndical » doit abandonner son ambition de constituer sous l'égide de la CFTC, une fédération à l'aide des ouvriers agricoles algériens, à la suite de la « fuite de la minorité européenne », le vide dont parle Duprat avec le sentiment de traumatisme (41). D'où l'hostilité contre la Fédération des travailleurs agricoles et ses militants syndicaux autant pour avoir été les premiers à créer des comités de gestion que d'avoir contribué au départ des colons.

Ainsi le militant de la CFTC dut faute de mieux, admettre le mouvement syndical algérien après l'indépendance, c'est-à-dire quatre mois après sa reconstitution au lendemain du cessez-le-feu et y affilier son syndicat dit « libre ».

Il est vrai que dans cette situation, il bénéficie de toute la mansuétude du FLN qui « lui laisse toute liberté d'action, l'encourage par des messages » et met à sa disposition sa documentation (42).

Duprat nous parle aussi de la contribution de son « militant syndical » à la préparation du « congrès des travailleurs de la terre » qu'il nous décrit comme une véritable foire d'empoigne entre des « délégations doubles » prétendant chacune représenter les ouvriers agricoles. A cette occasion on créa ce qui fut la Fédération Nationale des Travailleurs de la terre, en s'inspirant ainsi à la lettre du « syndicat des travailleurs de la terre d'Ain El Arba » et de son précédent « congrès des travailleurs de la Terre d'Oranie ». Justice était ainsi rendue à notre « militant syndical » au point où nous avons eu la conviction que la présidence d'honneur de cette

(39) Duprat, v. p. 63 et suivantes.

(40) Amar Ouzegane, Le meilleur combat, Julliard, Paris, 1962, p. 83 et suivantes.

(41) Duprat v. pp. 56 et 64.

(42) Ibid., et thèse de Duprat.

mascarade lui revenait de droit et où nous étions disposés à lui apporter pour elle, l'appui de la Fédération des Travailleurs Agricoles au titre de laquelle nous avions été invités à assister. Or, Duprat nous apprend aujourd'hui que de ce « congrès des travailleurs de la terre » il en ait résulté « la victoire de l'Etat socialiste sur le syndicalisme révolutionnaire (sic), de la tutelle sur le secteur autogéré (resic). « Syndicalisme révolutionnaire » et « secteur autogéré » auxquels Duprat tente d'intégrer toujours (mieux vaut tard que jamais) son militant C.F.T.C. (43).

CONCLUSION

En vérité Duprat avec son ouvrage « Révolution et Auto-gestion rurale en Algérie » nous rappelle le cas d'un autre « historien » en la circonstance Yves Courrière qui lui se propose de nous doter cette fois, d'une « histoire de la guerre d'Algérie » et des « rebelles de l'Armée de libération » dont il nous garantit « la qualité, l'objectivité et le sérieux » (44).

Et nous sommes en droit de nous poser la question suivante, celle de savoir à travers l'ouvrage de Duprat et les méthodes qu'il utilise, qui de l'Islam ou du marxisme, a constitué sa cible privilégiée. Apparemment, ce sont les deux ou plus exactement ceux qui les personnifient tout à la fois, à savoir des syndicalistes algériens de tradition musulmane.

Il y aurait beaucoup à dire au sujet de l'attitude qui sous couvert d'humanisme, ne constitue qu'une apologie d'une certaine réalité, en l'occurrence celle correspondant à l'identité occidentale. Duprat ne supporte pas qu'un pays du Tiers Monde, réussisse sans le concours ni du Nouveau, ni même de l'Ancien et surtout, si c'est en leur tournant le dos, à découvrir ou même à entrevoir sa voie.

Aussi, ne parvenant pas à cacher l'existence en Algérie du mouvement autogestionnaire durant la période de l'été 1962, ni à colmater « le vide » constaté par lui et qui en fait signifie absence de référence au modèle occidental, il ne trouve pas mieux que de tenter de ranimer le flambeau de la CFTC en Algérie, ces « croisés du XXème siècle » comme les appelait notre défunt camarade Dekkar (45).

Devons nous comme Duprat lorsqu'il fait allusion à l'attitude des syndicalistes algériens à l'égard des colons durant l'été 1962, voir dans son ouvrage des « exemples de xénophobie délibérée » ?

(43) pp. 222, 223 et 224.

(44) Le Monde du 4 Septembre 1974.

(45) Ouvrier Algérien, N. 4 du 29 juin 1956.

DEBATS

Non. Nous lui laissons l'exclusivité de ce genre d'explications qui donnent un aperçu de sa réflexion mystifiante (46).

Tout simplement nous ne pouvons attendre de n'importe qui la compréhension de notre position encore moins de recevoir d'Outre-Mer et particulièrement de la CFTC, des lettres de noblesse « socialiste », ayant décidé comme les auteurs de ce tract distribué en wilaya IV en juillet 1958, de répondre « à l'hypocrite fraternisation des cœurs... ! Colons ! Dehors ! ».

NourEdine ABDI

UNION GENERALE DES TRAVAILLEURS ALGERIENS FOYER CIVIQUE - ALGER

Alger, le 10 Novembre 1962

Fédération des Syndicats
des Travailleurs Agricoles

Au Camarade Secrétaire Général
du Syndicat des Travailleurs de la Terre
Région d'Ain-El-Arba (Oran)

Cher Camarade,

Ta lettre du 11 octobre 1962 ne m'a été remise qu'aujourd'hui. Tu voudras bien mentionner dorénavant le destinataire auquel doit parvenir en définitive ton courrier.

Je suis intervenu personnellement pour que le texte sorte. Tu trouveras peut-être que je n'ai pas été exigeant, mais c'est un résultat étant donné que c'est l'ex-délégation à l'Agriculture qui l'a adopté alors qu'elle n'était pas très favorable aux ouvriers agricoles, bien au contraire.

Sur le plan de l'organisation, je te signale que l'action est menée dans l'Algérois sur deux plans : c'est d'une part la pénétration du syndicalisme à travers les campagnes, c'est d'autre part *l'organisation dans les plus brefs délais de comités de gestion ouvriers ruraux sur les biens vacants*. Cette dernière entreprise qui est déjà très avancée dans les régions d'El Achour (Alger) près de 290 fermes, de Boufarik (où une Union des comités de Gestion, ouvriers ruraux, a été constituée) et même d'Orléanville a fait l'objet déjà de plusieurs articles et communiqués dans les numéros 2 et 3 de l'Ouvrier Algérien. Une documentation est en cours de préparation. Elle sera diffusée à toutes les Unions et aux Syndicats Agricoles pour leur permettre de suivre le mouvement. En attendant, je te signale qu'il s'agit d'exploiter les textes sur les biens vacants qui accordent au mouvement ouvrier de sérieux avantages

(46) « Question de recrutement syndical mais aussi de réflexion politique ».

(voir Ordonnance N. 62-06-060 du 24 août 1962, Circulaire d'Application N. 1 du 23 octobre 1962). L'idée d'organiser la Fédération Provinciale des Syndicats des Travailleurs Agricoles d'Oran groupant les Syndicats des ouvriers de laterre, les Syndicats des moniteurs et personnels des services agricoles, etc..., est à réaliser dans les plus brefs délais, à mon avis. Elle facilitera non seulement la représentation et la défense des intérêts des ouvriers de l'Oranie mais aussi des contacts entre les fédérations et syndicats des travailleurs agricoles de toute l'Algérie et en définitive la constitution d'une confédération.

Je peux inviter le camarade Nyédéréf d'Oran, à une réunion d'information pour samedi 17 novembre à 15 h. au foyer Civique. Il viendra sans doute avec d'autres représentants des syndicats agricoles. Cette réunion aura pour objet l'étude de la situation agricole, du mouvement d'organisation de la gestion ouvrière, des revendications pour la fixation du SMIG à 1 000 francs, pour le droit au logement sur les fermes et pour les allocations familiales en faveur des ouvriers permanents. D'ici là, vous aurez reçu la documentation sur les biens vacants.

Je pense venir moi-même dans quelques jours à Oran. Donc, rendez-vous à Alger, sinon à Oran.

Pour le Bureau de la Fédération,
N. ABDI

L'expérience algérienne d'autogestion vue à travers l'ouvrage de Serge Koulytchizky*

Voici enfin à la disposition du public la « Somme » que constituait le travail considérable qu'avait réalisé Serge Koulytchizky dès 1970, remarquable par le volume des faits recueillis et par la clarté de leur exposition. Patiemment il a mis au point et remis à jour son ouvrage, il a surmonté d'incroyables difficultés d'édition, et il nous livre son œuvre sous une forme accessible et agréable à lire. On n'y sent pas l'origine universitaire de l'élaboration ; loin d'être pesante et pointilleuse, l'allure est alerte... et « pointilliste » : on pense à un tableau de l'Ecole impressionniste, fait de touches légères, qui semblent éparses, et dissemblables, et qui pourtant donnent une vive impression d'ensemble, plus vraie que nature, vivante et même ressemblante. On est aussi loin de l'académisme classique que du réalisme socialiste ! On ne sent pas de structure, de construction étudiée, cherchant à donner au tout une architecture magistrale ou une valeur de démonstration. Il faut se résigner : ce n'est pas une « pièce à thèse », c'est une suite de scènes saisies sur le vif.

Mais l'on voudrait mieux comprendre l'origine de cette subite poussée autogestionnaire, le pourquoi de cet ensevelissement sous la lassitude, et la raison de cette « assimilation » dans un centralisme bureaucratique. On est alors amené à penser que commencer ainsi la

(*) Serge Koulytchizky, *L'autogestion, l'homme et l'Etat*, « L'expérience algérienne », préface M. Henri Desroche, Directeur d'Etudes à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, directeur du Collège Coopératif (Paris, La Haye, Mouton édit., Coll. Recherches Coopératives, 1974), 482 p. dont 11 annexes.

Cet ouvrage reprend et met à jour fin 1973 les éléments de l'importante thèse de Doctorat d'Etat en Science Politique soutenue en 1970 à l'Université de Bordeaux et honorée d'une subvention du Ministère de l'Education Nationale. M. Koulytchizky Maître assistant, chargé des fonctions de Maître de Conférences à l'Université de Bordeaux est chef du département Technique de commercialisation de l'IUT de Bordeaux et directeur du Collège coopératif de Bordeaux.